Réunion 1 – Economie de fonctionnalité

La première réunion du Programme-action « Achats et économie circulaire » a permis aux participants de réfléchir à leur(s) projet(s) d'achat(s) circulaire(s) à l'aune de l'économie de fonctionnalité.

Pour cela, plusieurs interventions de qualité se sont succédées, offrant non seulement un cadrage général sur les piliers et les enjeux de l'économie de fonctionalité mais aussi en délivrant des exemples concrets de mise en œuvre opérationelle de l'économie de fonctionnalité.

Les intervenants

Intervention de l'Association française de NORmalisation (Afnor)

Présentation de la norme de management sur l'économie circulaire (ou norme XP X30-901) (Anne BENADY, Chargée de projet économie circulaire). Sur la définition du besoin, présentation sur l'approche innovante du sourcing de fournisseurs et sur la norme achats responsables (ISO 20400) (Bruno FREL, Expert Achats Responsables). Présentation de cas concrets : les achats circulaires pour le groupe Afnor (Alain, RUIZ, Directeur Achats).

Intervention de Christian Du Terte, Directeur de l'Institut Européen de la Fonctionnalité et de la Coopération (IE-FC)

Présentation des quatre piliers de l'économie de fonctionnalité : développer l'effet ciseaux, la définition du besoin, la coopération entre les territoires et le rôle stratégique des ressources immatérielles. Présentation d'exemples concrets intégrant l'économie de fonctionnalité dans le domaine des fournitures de bureaux, de l'alimentation, de la reconstruction/rénovation.

Intervention d'Eric Fromant, Directeur **Stratégie de l'Economie de Fonctionnalité Intégrée aux Organismes (Sefior)**. L'économie de fonctionnalité : un modèle idéal pour les achats ?

Les objectifs

L'objectif du programme est que chaque participant soit en mesure d'intégrer des aspects de l'économie circulaire dans un ou plusieurs de leurs achats. Chaque signataire doit **identifier un projet d'achat circulaire** et remplir ce **formulaire,** afin que les organisateurs puissent l'accompagner et le soutenir au cours de cette année. Si les résultats du programme s'avèrent concluants, l'objectif est de continuer l'initiative sur plusieurs années au-delà de 2019.

Dans la mesure où l'ensemble des participants au programme a identifié une procédure d'achat dans laquelle ils travaillent à l'intégration d'enjeux d'économie circulaire, les prochaines étapes consistent à lancer cette procédure d'achat, puis de façon concomitante ou par la suite, s'engager sur de nouvelles procédures d'achats pour d'autres types de biens ou services. L'organisme peut enfin engager une réflexion sur sa politique d'achat globale, pour prendre en compte l'économie circulaire sur ses différents aspects.

Etant donné les délais parfois importants inhérents aux procédures d'achats, le programme se base sur **l'engagement des participants à lancer un projet**, même si l'échéancement de ce dernier ne concorde pas avec la fin officielle du programme.

100%

De projets identifiés

70%

De procédures lancées

50%

D'achats réalisés

La méthodologie

La méthodologie suivie lors de cette réunion de travail sur l'économie de fonctionnalité consiste dans un premier temps à réinterroger son besoin réel : **diagnostiquer/ hiérarchiser son besoin.** Dans un second temps, plusieurs questions ont été posées aux participants répartis en atelier de travail en fonction des segments d'achats les intéressant, afin de les inviter à réfléchir étape par étape à la manière **d'intégrer l'économie de fonctionnalité dans leurs achats.**

ATELIER 1 – construction / reconstruction / bureau

Sur cette table : Angélique Colin, Fabienne Phégnon, François Macken (OPAC 36), Gildas Renard (Région Bretagne), Etienne Morin (CampoSphere), Catherine Otral-Vollmer (Est Ensemble Grand Paris), Mai Nguyen (Universcience), Louis Natter, Sylvain Dia (Cemex)

Question 1 : Le produit concerné est-il un consommable (produit à usage unique) ou un bien durable ? S'il s'agit d'un consommable, est-il possible de le rendre durable ? Sinon, certains de ses composantes peuvent-ils l'être ?

Les membres de cet atelier de travail ont réfléchi à la thématique du bâtiment au sens fonctionnel du terme, avec ses composantes bureaux, restauration et parkings. Dans ces différents domaines, ils se sont interrogés sur la définition fonctionnelle du besoin et la traduction de ce dernier dans le marché. Ce sont des biens durables.

Question 2 : Accroître le taux d'usage par la mutualisation : Peut-on mutualiser le produit avec plusieurs utilisateurs ? Question 3 : Peut-on mutualiser les usages par produit ?

Il semble possible d'accroitre le taux d'usage par la mutualisation, notamment en proposant des occupations en horaires décalés, en permettant à d'autres clients d'occuper les lieux en fonction de leur besoin au m2. Il a également été question de la réversibilité des usages, notamment pour les

travailleurs en freelance, en fonction des besoins (le jour, la nuit, le week-end) et ce, dans l'optique d'augmenter le taux d'occupation des lieux.

Question 4 : Sur ce produit, ou une composante de ce produit, le fournisseur peut-il garder le droit de propriété ?

Sur le matériel de bureau, il est envisageable que le fournisseur garde la propriété de certains produits, notamment pour le mobilier de bureau, ou les équipements comme pour les imprimantes, le parc informatique, ou même les locaux.

Question 5 : Sur la maintenance, quels services peut-on attendre du fournisseur ?

Il peut être attendu du fournisseur qu'il effectue des services visant à faciliter le management, par exemple en permettant le nettoyage, la conciergerie, la réparation des produits, etc.

Question 6 : Sur la gestion de fin de vie, est-elle comprise dans l'offre ?

Il peut être prévu que le matériel soit retiré par le fournisseur, afin que les modules soient réutilisés (transformation en logement, ou utilisés pour d'autres évènements, etc.)

ATELIER 2 - Fournitures de bureaux

Sur cette table : Anne Benady, Bruno Frel, Alain Ruiz (Afnor Groupe), Marline Weber (animatrice INEC), Aurélie Dubos (Ministère des armées), Nadia Ruelland (GRDF), Florence Presson (Mairie de Sceaux et la Mairie de Montfermeil), Catherine Fiche, Frédéric Pinchon (ADP), Camélia Khochneviss (PFRA IDF), Jean-Christophe Zussa (Mairie de Fontenay-sous-bois)

Question 1 : Le produit concerné est-il un consommable (produit à usage unique) ou un bien durable ? S'il s'agit d'un consommable, est-il possible de le rendre durable ? Sinon, certains de ses composantes peuvent-ils l'être ?

Les différents participants se sont focalisés sur le besoin de chaise/fauteuil de travail. Il s'agit d'un bien durable, l'idée étant de se réinterroger sur son besoin d'un point de vue fonctionnel : s'agit-il d'un besoin d'être assis ? Ou d'un besoin de travailler ?

Question 2 : Accroître le taux d'usage par la mutualisation : Peut-on mutualiser le produit avec plusieurs utilisateurs ? Question 3 : Peut-on mutualiser les usages par produit ?

La mutualisation du fauteuil/chaise de travail dépend de la finalité du besoin en question. Il peut s'agir de bureaux volants, de salles évènementiel ou d'évènements le week-end, ou encore de restauration d'entreprise (avec possibilité de récupération du mobilier aux heures creuses).

En fonction de la typologie des bénéficiaires, l'évolution des pratiques doit être prise en compte, notamment avec le télétravail (moins de mobilier fixe nécessaire) ou travailler debout (évolution des comportements et habitudes). Ces pratiques permettent de réduire les coûts tout en prenant en compte la santé des travailleurs.

Différents facteurs de réussites ont été évoqués, en particulier le fait d'avoir un porteur motivé, ou de bénéficier d'un service développement durable transversal et de services décloisonnés. Le problème de temps pour le sourcing a également été évoqué.

Question 4 : Sur ce produit, ou une composante de ce produit, le fournisseur peut-il garder le droit de propriété ?

Le fournisseur peut rester de manière effective propriétaire de la chaise/fauteuil de travail.

Question 5 : Sur la maintenance, quels services peut-on attendre du fournisseur ?

Pour la maintenance, il peut être envisagé dans le contrat de prévoir des solutions de remplacement, d'évolution et de réparation du matériel. Pour cela, il peut être intéressant de mettre en place des indicateurs.

Question 6 : Sur la gestion de fin de vie, est-elle comprise dans l'offre ?

La gestion de la fin de vie de la chaise/fauteuil de bureau doit être prévue au contrat, notamment d'envisager la récupération et le recyclage des produits en question.

ATELIER 3 - Vêtements de travail

Sur cette table : Sophie Tabouelle (Helpavia), Christine Belhomme (CACIC), Pauline Thiberge (animatrice INEC), Christian Du Tertre (IEEFC), Muriel Duguay (ONET), Cathy Bou (CAHPP).

Question 1 : Le produit concerné est-il un consommable (produit à usage unique) ou un bien durable ? S'il s'agit d'un consommable, est-il possible de le rendre durable ? Sinon, certains de ses composantes peuvent-ils l'être ?

Une réflexion sur les blouses de bloc jetables a été menée : c'est à la fois un produit durable et jetable, pour des raisons d'hygiène. En revanche, il est possible de travailler sur la conception des produits (en matière d'éco-conception, sur les fibres, au regard de critères sociaux dans la confection des produits).

Sur le recyclage des vêtements de travail : le problème des composantes à recycler, de la broderie et du nettoyage a été évoqué.

Question 2 : Accroître le taux d'usage par la mutualisation : Peut-on mutualiser le produit avec plusieurs utilisateurs ?

L'exercice invite à imaginer des vêtements à usages multiples. Réflexion sur l'idée d'une mutualisation par une entreprise de nettoyage, et sur l'intérêt du partage. Question du soin porté au vêtement par les utilisateurs.

Question 3 : Accroître le taux d'usage par la mutualisation : Peut-on mutualiser les usages par produit ?

La réponse à cette question dépend de la finalité et du contexte d'utilisation du vêtement de travail.

Question 4 : Sur ce produit, ou une composante de ce produit, le fournisseur peut-il garder le droit de propriété ?

Ce type de solution pour les vêtements de travail existe déjà.

Question 5 : Sur la maintenance, quels services peut-on attendre du fournisseur ?

Il faut réfléchir à l'évolution de la performance d'usage au-delà de la maintenance.

Il convient de prévoir les questions suivantes : l'entretien, le lavage, le sourcing, la livraison, le service d'auto-entretien, la sensibilisation à l'usage. Exemple : prévoir un logiciel permettant directement aux salariés de commander leurs vêtements de travail en fonction de leurs besoins, avec un système de bonus-malus.

Question 6 : Sur la gestion de fin de vie, est-elle comprise dans l'offre ?

Il faut que la gestion de fin de vie soit prévue dans les critères d'achat du contrat ou de la coopération. Cela suppose innovation et questionnement sur les usages.

Il a été également question de l'acteur qui récupère les vêtements. Si c'est le prestataire, il récupère et offre un avoir au prochain achat afin de fidéliser. Il est possible d'imaginer des marchés distincts ou non.

ATELIER 4 - Matériel informatique

Sur cette table : Julie Boulet (Direction des Achats de l'Etat), Emilie Martinand (Direction des Achats de l'Etat - Établissements publics), Fanny Bénard, (animatrice de l'Obsar), Claude Laveu (EDF), Nadia Ruelland (GRDF), Nathalie Blouet (CEA), Mélanie Guilleux (Ville de Lilas), Denos Lopez (RTE).

Question 1 : Le produit concerné est-il un consommable (produit à usage unique) ou un bien durable ? S'il s'agit d'un consommable, est-il possible de le rendre durable ? Sinon, certains de ses composantes peuvent-ils l'être ?

Les participants de cette table ronde se sont focalisés sur le matériel informatique, notamment sur les ordinateurs, les téléphones, les serveurs, les traceurs, etc. Il s'agit pour la plupart de biens durables étudiés sous le prisme de l'économie de fonctionnalité.

Question 2 : Accroître le taux d'usage par la mutualisation : Peut-on mutualiser le produit avec plusieurs utilisateurs ?

Plusieurs types de produits se prêtent à la mutualisation avec plusieurs utilisateurs (notamment pour les imprimantes et les serveurs, à condition d'assurer la sécurisation des données). Par exemple, pour les serveurs, sa fonction consiste à stocker des données, alors que son usage peut servir à la récupération d'énergie dans une optique d'ancrage local.

Question 3 : Accroître le taux d'usage par la mutualisation : Peut-on mutualiser les usages par produit ?

En fonction de la finalité de chaque produit, il est possible de mutualiser leurs usages. Exemple : pour les traceurs, un usage groupé pour plusieurs villes et/ou organisations est envisageable.

Question 4 : Sur ce produit, ou une composante de ce produit, le fournisseur peut-il garder le droit de propriété ?

La majeure partie des fournitures informatiques offrent la possibilité au fournisseur de garder le droit de propriété sur ces dernières (notamment pour les téléphones, les imprimantes, le parc informatique, etc.)

Question 5 : Sur la maintenance, quels services peut-on attendre du fournisseur ?

Les services pouvant être prévus sont relatifs à l'entretien, la réparation, le nettoyage, le changement de modèle (en tenant compte de la performance), les mises à jours optimisées en fonction des besoins des acheteurs, etc.

Question 6 : Sur la gestion de fin de vie, est-elle comprise dans l'offre ?

La gestion de fin de vie du matériel informatique doit être prise en compte dans le contrat initial. Si le prestataire reste propriétaire du produit, il est possible de prévoir le reconditionnement, le réemploi, la réutilisation, la vente ou le don à d'autres structures ou le recyclage des produits. Pour cela, plusieurs types de contrats peuvent être conclus, à l'instar des contrats d'achats et de rachats, des conventions d'achats et de revente, ou conclure des contrats distincts pour prendre en charge la fin de vie des produits.